

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 juin 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-6-3-2

Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté

Direction des Finances

Service Achat Réparation des Matériels

**ROUTES DEPARTEMENTALES
AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(PROGRAMMES A111 ET A171)
ET CESSION D'UN VEHICULE REFORME**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de :

- procéder à l'ajustement d'affectations par opération sur les programmes :
 - A111 Constructions neuves et travaux sur les routes départementales (35 000,00 €) ;
 - A171 Aménagements cyclables sur les routes départementales (50 000,00 €).
- m'autoriser à céder gracieusement un véhicule utilitaire léger réformé par le Service Achat Réparation des Matériels.

1) Programme A111 – Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A111, les affectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions neuves et de travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève **35 000,00 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) Programme A171 – Aménagements cyclables sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A171, les affectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux aménagements cyclables sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève **50 000,00 €** sur le programme A171, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) Cession gracieuse d'un véhicule réformé :

Le Département cède gracieusement un véhicule utilitaire léger réformé par le Service Achat Réparation des Matériels :

- Pour la Fédération des maisons et pôles de santé du Grand'Est (FEMAGE), basée à SCHIRMECK, un véhicule de la marque Renault, modèle Kangoo, deux places de couleur jaune, immatriculé CD 812 KW, mis en circulation le 9 octobre 2007, comptabilisant 235 700 kms et à jour du contrôle technique. Ce véhicule servira au programme RETINOEST (un programme de dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique en Alsace).

Ce bien étant entièrement amorti, sa valeur est considérée comme nulle.

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexes au présent rapport ;
- M'autoriser à céder gracieusement un véhicule utilitaire léger réformé de la marque Renault, modèle Kangoo, immatriculé CD 812 KW par le Service Achat Réparation des Matériels de la Direction des Routes, à la Fédération des maisons et pôles de santé du Grand'Est (FEMAGE) dans le cadre du programme de dépistage de la rétinopathie diabétique en Alsace. Ce bien étant entièrement amorti, sa valeur est considérée comme nulle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT